

Plafonds de revenus pour une demande en 2022

Plafonds de ressources 2022 pour une convention à loyer social

Source : Arrêté du 27 décembre 2021 (JO du 30 décembre 2021)

Composition du ménage du locataire	Paris et communes limitrophes	Île-de-France (hors Paris et communes limitrophes)	Autres régions
Personne seule	24.316 euros	24.316 euros	21.139 euros
Deux personnes seules ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages	36.341 euros	36.341 euros	28.231 euros
Trois personnes ou personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge	47.639 euros	43.684 euros	33.949 euros
Quatre personnes ou personne seule avec deux personnes à charge	56.878 euros	52.326 euros	40.985 euros
Cinq personnes ou personne seule avec trois personnes à charge	67.672 euros	61.944 euros	48.214 euros
Six personnes ou personne seule ayant quatre personnes à charge	76.149 euros	69.707 euros	54.338 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 8.486 euros	+ 7.767 euros	+ 6.061 euros